

Conditions générales relatives aux services en dehors des programmes de certification EQUAM

Version 3 du 01 mars 2022

Préambule

La Fondation EQUAM propose des programmes de certification, mais aussi des ateliers, sondages, sondages, manifestations, évaluation de données, conférences et expertise technique. Les présentes conditions générales régissent les détails de ces offres.

Les particularités des procédures liées aux programmes et aux contrats de certification figurent dans des conditions générales séparées.

Validité des conditions générales

En s'inscrivant à un événement EQUAM, en signant un contrat ou en passant une commande écrite ou orale (y compris une commande par e-mail), l'organisation / la personne participante déclare expressément être d'accord avec les présentes conditions générales.

Inscriptions et annulations pour les événements et workshops

Toutes les inscriptions valent comme engagement et sont prises en compte dès qu'elles sont reçues. La date de réception considérée est celle du cachet de la poste ou de la date de livraison. Les événements ne sont organisés que si le nombre de personnes inscrites est suffisant. En cas d'indication ou d'accord convenu, le processus de préparation des Workshops ou des manifestations n'est mis en route par le secrétariat qu'après la réception du paiement.

Les annulations pour les événements doivent se faire obligatoirement par écrit.

Événements : En cas d'annulation avant la fin des inscriptions, aucun frais de traitement ne seront prélevés. En cas de désistement après la fin des inscriptions, des frais de traitement seront prélevés, dont le montant maximal ne pourra pas dépasser le montant total des frais de participation. Si la/les personne/s qui annule/nt trouve quelqu'un pour la/les remplacer, les frais de dossier ne seront pas facturés.

Prix

Le prix facturé est celui qui figure sur notre site Internet au moment de l'inscription ou – s'il est différent – les coûts convenus contractuellement selon l'offre. Si un événement est annulé par la Fondation EQUAM, les frais sont remboursés.

Modifications de prix et d'offres

Sous réserve de modifications de prix et d'offres ainsi que de modifications techniques.
Sous réserve d'indications erronées et de fautes d'impression.

Facturation des événements

La facture des frais de participation et des coûts de la formation est établie et doit être réglée avant l'événement / le début du programme. Les factures sont payables à 30 jours nets.

Protection des données

Les données relevées auprès du mandant peuvent être utilisées par la Fondation EQUAM en respectant la loi sur la protection des données (LPD, art. 13, al. 2e), à savoir sous forme anonymisée et agrégée, à des fins de comparaison statistique.

Les organisations / personnes participantes aux sondages ou aux Workshops autorisent la Fondation EQUAM de mandater un tiers pour le traitement des données conformément à l'utilisation prévue dans le programme et/ou à des fins de comparaison statistique.

Toute transmission de données à d'autres tiers n'est autorisée qu'avec l'assentiment de l'organisation / de la personne participante ou si elle est justifiée par une obligation légale ou une injonction administrative.

L'organisation / la personne participante peut demander à la Fondation EQUAM si ses données sont traitées et à quelles fins. Elle peut en outre exiger que les données qui ne sont pas correctes soient corrigées. Pour rectifier des données, il faut que des documents attestant que les données collectées ne correspondent pas à la réalité soient directement en possession de la Fondation EQUAM ou que l'organisation / la personne en apporte la preuve.

Droit applicable, juridiction compétente

Les rapports juridiques sont soumis au droit suisse. Le lieu de juridiction exclusif pour tous les litiges est Zurich.